

Compte rendu du Conseil Communautaire Du 14 mars 2019

<u>Présents</u>: BONNET Marcel, BOSSUS Christian, BOUCAU Natacha, BOULOY Catherine, CHOBEAU Chantal, COLLART François, COLOT Régis, DEGRAMMONT Jean Marie, EGON Jean Raymond, FOURAUX Michel, GALICHET Jean Luc, GOURNAIL Laurent, GREGOIRE Martine, HERMANT Jacky, HUVET Odile, JESSON Jacques, LAGUILLE Michel, LEFORT Roger, MACOCHA Ilona, MAINSANT François, PERSON Agnès, ROCHA GOMES Manuel, SOUDANT Olivier.

<u>Suppléants présents</u>: EVRARD Didier, FOURAUX Pascal, MACHET Bernard, MACHET Jean Claude, PIEROT Marie Françoise, MACHET Bernard, MACHET Jean Claude, PIEROT Marie Françoise, PIERRE DIT MERY Armelle, THUAU Didier.

<u>Invités présents</u>: Capitaine LECRAY 40 (remplace Monsieur le Lieutenant-Colonel Frédéric JORDAN)

<u>Absents excusés</u>: CARBONI Christian, CHOCARDELLE Brigitte, DIEZ Daniel, LELORRAIN Romuald, MALVY Véronique, SZAMWEBER Alexia, THIERION Céline.

4 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Président :

- Spaniel DIEZ donne pouvoir à François COLLART
- S Céline THIERION donne pouvoir à Laurent GOURNAIL
- ♥ Brigitte CHOCARDELLE donne pouvoir à François MAINSANT
- 🔖 Alexia SZAMWEBER donne pouvoir à Martine GREGOIRE

Monsieur MAINSANT

- ouvre la séance
- informe qu'un point supplémentaire est à l'ordre du jour. A savoir : Adopter une convention de financement avec la région pour la réalisation du réseau d'initiative publique régionale de très haut débit sur le territoire de la communauté de communes
- demande à l'Assemblée si elle accepte ce point supplémentaire ? Cette dernière n'y étant pas opposée, ce point est inscrit à l'ordre du jour
- prévient que l'ordre du jour est court mais que les points à aborder peuvent s'avérer être long

L'assemblée, à l'unanimité

- nomme Monsieur François COLLART secrétaire de séance
- adopte le compte rendu du Conseil Communautaire du 17 janvier 2019

Le Président donne la parole à Josiane, afin qu'elle commence la présentation des documents des débats d'orientations budgétaires.

Elle aborde et détaille, dans un premier temps, les emprunts, pour continuer sur l'évolution des charges de fonctionnement.

Au passage des charges de personnel, le Président

- profite de l'instant pour évoquer le départ en retraite, dès la fin de cette année, de Philippe.

- précise que Samuel reprend le volet contrôle et dépannage des assainissements non collectifs, et que par la suite, il se verra attribuée la gestion de la défense incendie.

Monsieur MAINSANT explique

- que le chiffre de la masse salariale à évoluer à la hausse, en partie, depuis qu'un 4^{ème} maîtrenageur a été recruté en avril 2018.
- que les travaux prévus en 2018 et non réalisés, le seront sauf, avis contraire du maire.

I – PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS :

2019/05 - Débat d'Orientation Budgétaire Du Budget Principal

La Communauté de Communes de la Région de Suippes est soumise à l'obligation d'organiser au sein de son assemblée délibérante un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le DOB concourt à un triple objectif :

- Faciliter la préparation et l'adoption du budget de la Communauté de Communes en précisant notamment les actions et politiques à initier ou à poursuivre.
- Apprécier les grandes masses financières à gérer, tant en dépenses qu'en recettes, et de mesurer, dans ce domaine, les évolutions par rapport à l'exercice antérieur.
- Appréhender les engagements pluriannuels envisagés par la Communauté et ayant un impact significatif sur ses grands équilibres financiers.

La préparation des orientations budgétaires pour 2019 s'inscrit, comme en 2018, dans un contexte économique et financier fragile et incertain.

Les orientations budgétaires 2019 ont été élaborées dans un contexte prudent. Elles visent d'une part à maintenir un programme d'investissements soutenus et d'autre part à contenir la pression fiscale.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-36 et L2312-1;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire qui s'est tenu le 28 février 2019 ;

Ce document comporte deux parties :

- Un bilan de l'exercice 2018
- Les orientations de l'exercice 2019

EXERCICE 2018 - BILAN

Les comptes administratifs de l'exercice 2018 des budgets de la Communauté de Communes de la

Région de Suippes sont finalisés.

EMPRUNTS - DETTES

La Communauté de Communes de la Région de Suippes n'a contracté en 2018 aucun nouvel emprunt.

L'agence de l'eau Seine Normandie a accordé une avance remboursable sur le budget assainissement d'un montant de 15 919 € (Travaux réseaux Avenue Leclerc à Suippes). Au niveau de l'endettement du budget assainissement, le capital restant dû passe de 1 409 000 € en 2018 à 1 311 000 € en 2019.

Tous budgets confondus l'endettement pour le secteur Région de Suippes est passé de 5 018 655 € au 1^{er} janvier 2018 à 4 549 890 € au 1^{er} janvier 2019, dont 2 908 416 € pour le seul budget principal.

Le montant du capital remboursé en 2018 est de 476 111 € sur l'ensemble des budgets.

Le montant des intérêts d'emprunt payés en 2018 est globalement en légère baisse. 135 495 € pour l'ensemble des budgets.

Les ratios d'endettement restent largement en dessous du seuil modéré.

Les tableaux ci-dessous présentent une synthèse des dettes consolidées de la Communauté de Communes de la Région de Suippes au 1^{er} janvier 2019.

Le tableau des annuités ci-dessous contient à titre informatif les annuités antérieures.

			CRD AU	01/01/2019		
ORGANISMES	COMMUNAUTE DE COMMUNES	ZONES INDUSTRIELLES SUIPPES	TRANSPORTS SCOLAIRES	ASSAINISSEMENT	EAU AFFERMEE	TOTAL
AESN	- €			459 738,85 €	3 600,00 €	463 338,85 €
Caisse d'Epargne	989 772,02 €			246 563,30 €		1 236 335,32 €
Crédit Agricole	167 357,97 €	326 214,87 €		400 000,00 €		893 572,84 €
SFIL (dont La Banque Postale) Département	1 741 640,34 € 9 646,00 €			205 357,13 €		1 946 997,47 € 9 646,00 €
TOTAL CRD PAR BUDGET 2017	2 908 416,33 €	326 214,87 €	0,00 €	1 311 659,28 €	3 600,00 €	4 549 890,48 €
	ETAT	DES CAPITAUX	RESTANTS DU	S		
ANNEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	ZONES INDUSTRIELLES SUIPPES	TRANSPORTS SCOLAIRES	ASSAINISSEMENT	EAU AFFERMEE	TOTAL
2014	3 528 693,62 €	461 770,71 €	26 031,97 €	1 803 288,84 €	33 501,94 €	5 853 287,08 €
2015	3 359 956,87 €	432 185,12 €	21 218,71 €	1 651 364,64 €	24 692,68 €	5 489 418,02 €
2016	4 234 928,95 €	403 159,18 €	16 216,47 €	1 411 999,81 €	15 883,37 €	6 082 187,78 €
2017	3 596 964,83 €	378 434,63 € 352 797,75 €	11 017,80 € 5 615.01 €	1 454 059,47 €	7 200,00 €	5 447 676,73 €
2018	3 245 931,70 €	}	5 015,01 €	1 408 911,14 €	5 400,00 €	5 018 655,60 €
2019 2020	2 908 416,33 € 2 584 209,67 €	326 214,87 € 298 651,10 €		1 311 659,28 € 1 084 658,73 €	3 600,00 € 1 800,00 €	4 549 890,48 € 3 969 319,50 €
2028	2 304 209,07 €	38 191,54 €		1 004 030,73 €	1 800,00 €	3 909 319,30 €
2028	28 337,30 €	00 101,04 C				
2035	20 001,00 0					
	DE	MBOURSEMENT	S DII CADITAI			
ANNEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	ZONES INDUSTRIELLES	TRANSPORTS SCOLAIRES	ASSAINISSEMENT	EAU AFFERMEE	TOTAL
2014	378 671,85 €	SUIPPES 29 585,59 €	4 813,26 €	245 046,20 €	8 809,26 €	666 926,16 €
2015	338 772,71 €	29 026,07 €	5 002,24 €	239 364,88 €	8 809,31 €	620 975,21 €
2016	1 247 959,55 €	24 724,55 €	5 198,67 €	187 940,34 €	8 683,37 €	1 474 506,48 €
2017	351 033,13 €	25 636,88 €	5 402,79 €	173 748,06 €	1 800,00 €	557 620,86 €
2018	337 515,37 €	26 582,88 €	5 615,01 €	104 597,80 €	1 800,00 €	476 111,06 €
2019	324 206,66 €	27 563,77 €		114 634,47 €	1 800,00 €	468 204,90 €
2020	331 049,93 €	28 580,88 €		112 366,08 €	1 800,00 €	473 796,89 €
2028		38 191,54 €				
2031	28 337,30 €					
2035				20 588,40 €		
		INTERE	TS			
ANNEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	ZONES INDUSTRIELLES SUIPPES	TRANSPORTS SCOLAIRES	ASSAINISSEMENT	EAU AFFERMEE	TOTAL
2012	153 612,38 €	3 453,26 €	1 294,97 €	72 882,76 €		231 243,37 €
2013	189 206,38 €	1 183,78 €	1 120,00 €	65 902,34 €		257 412,50 €
2014	127 506,29 €	17 422,52 €	938,14 €	59 717,53 €		205 584,48 €
2015	116 096,07 €	15 361,73 €	749,16 €	53 378,17 €		185 585,13€
2016	116 524,99 €	14 340,05 €	552,73 €	46 877,12 €		178 294,89€
2017	127 800,84 €	13 427,72 €	348,61 €	42 355,64 €		183 932,81 €
2018	84 277,23 €	12 481,72 €	136,39 €	38 600,20 €		135 495,54 €
2019	75 320,15 €	11 500,83 €		35 077,34 €		121 898,32 €
2020	66 602,46 €	10 483,72 €		31 538,37 €		108 624,55€
2028		873,06 €				
2031	250,79 €					
2035				787,20 €		
		ANNUIT	ES			
ANNEE	COMMUNAUTEDE	ZONES INDUSTRIELLES	TRANSPORTS	ASSAINISSEMENT	EAU AFFERMEE	TOTAL
	COMMUNES	SUIPPES	SCOLAIRES			
2012	647 011,74 €	77 175,85 €	5 751,40 €	333 426,70 €	12 772,98 €	1 076 138,67 €
2013	696 700,80 €	15 393,62 €	5 751,40 €	313 801,90 €	8 809,26 €	1 040 456,98 €
2014	506 178,14 €	47 008,11 €	5 751,40 €	304 763,73 €	8 809,26 €	872 510,64 €
2015	454 868,78 €	44 387,50 €	5 751,40 €	294 295,03 €	8 809,31 €	808 112,02 €
2016	1 364 484,54 €	39 064,60 €	5 751,40 €	234 817,46 €	8 683,37 €	1 652 801,37 €
2017	478 833,97 €	39 064,60 €	5 751,40 €	216 103,70 €	1 800,00 €	741 553,67 €
2018	421 792,60 €	39 064,60 €	5 751,40 €	143 198,00 €	1 800,00 €	611 606,60 €
2019	399 526,81 €	39 064,60 €		149 711,81 €	1 800,00 €	590 103,22 €
2020	397 652,39 €	39 064,60 €		143 904,45 €	1 800,00 €	582 421,44 €
2028	28 588,09 €	39 064,60 €				
2031	20 000,09 €			21 275 60 6		
2055	l			21 375,60 €	ì	

EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2018

La comparaison avec l'exercice 2017 peut donner un ordre de grandeur de certaines évolutions sur la période.

	EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
CHAPITRE	Compte administratif 2017	Evolution CA 2013/CA 2017	BUDGET 2018	Evolution CA 2017/ BP 2018	Compte administratif 2018	Evolution CA 2017/ CA2018	
011 - Charges à caractère général	976 085,81	12,89%	1 211 390,00	24,11%	829 324,73	-15,04%	
012 - Charges de personnel et assimilés	1 213 492,69	16,45%	1 330 460,00	9,64%	1 283 877,86	5,80%	
014 - Atténuation des produits	532 804,00	6646,06%	560 606,00	5,22%	560 606,00	5,22%	
022 - Dépenses imprévues			3 229,00				
65 - Charges de gestion courante	859 811,38	-15,36%	1 019 042,00	18,52%	938 465,84	9,15%	
66 - Charges financières	124 595,52	-10,25%	84 300,00	-32,34%	84 277,44	-32,36%	
67 - Charges exceptionnelles	188 275,24	13514,52%	10 000,00	-94,69%	1 626,22	-99,14%	
TOTAL DEPENSES REELLES	3 895 064,64	26,85%	4 219 027,00	8,32%	3 698 178,09	-5,05%	
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	139 765,33	128,82%	150 000,00	7,32%	144 262,27	3,22%	
023 - Viement à la section d'investissement			1 670 051,00				
TOTAL DEPENSES	4 034 829,97	110,63%	6 039 078,00	49,67%	3 842 440,36	-4,77%	

1/ Globalement les charges à caractère général en 2018 : 829 325 €, sont en diminution de 146 757 € par rapport à 2017, soit -15,04 %,

Ce chapitre comprend 86 000 € des dépenses d'entretien de voirie. 266 000 € avaient été dépensés en 2017 pour les voiries.

Les évolutions les plus marquantes concernent :

La maintenance et l'entretien des bâtiments + 27 000 €

Pour ce Chapitre, a été constatée une augmentation des dépenses d'énergie et des fluides entre 2017 et 2018 sur:

Eau et assainissement + 4 700 €

Energie et électricité + 50 976 €

Combustible + 2 935 €

Les évolutions les plus marquantes concernent les dépenses de ces postes à la piscine malgré les travaux effectués.

Le nouveau siège et les deux écoles récemment construites étant chauffées grâce à des pompes à chaleur, la facture pourra baisser en 2019.

2/ L'augmentation des charges de personnel : 1 283 878 €

+70385 € / CA 2017 € soit +5,48 %,

L'augmentation de 5% s'explique principalement par :

- Le mouvement de personnel suite au problème de la piscine.
- L'augmentation du taux CNRACL part patronale.

- Les avancements de grade et d'échelon liés à la carrière des agents (GVT) et promotion interne.

Par ailleurs, 36 580 € ont été économisés sur le poste "Charge de personnel" par rapport aux prévisions budgétaires 2018.

Cependant, il est important de souligner que les charges réelles de personnel supportées par le budget principal est de 1 117 630 \in (1 283 878 \in - 112 715 \in - 39 289 \in -14 244 \in) après transfert des charges de personnel sur les compétences individualisées en budget annexe, et le remboursement assurance statutaire et remboursement des communes au niveau des service techniques et administratifs.

Les charges de personnel relatives au service technique sont optimisées partiellement par la mise à disposition des agents techniques aux communes. Les services proposés génèrent des recettes de fonctionnement 33 210 € (2 ans) grâce au remboursement des communes.

La mise à disposition du personnel administratif génère des recettes de fonctionnement de 6 079 € en 2018 (secrétariat de saint Rémy sur Bussy) grâce au remboursement de la commune de Saint Rémy sur Bussy.

3/ La ligne 014 "atténuation de produit" : 560 606 € comprend le reversement de fiscalité pour un montant de 433 365 €. En hausse par rapport à 2017 dans la mesure où la communauté de communes contribue au FPIC en 2018 (127 241€).

4/ Le montant des charges de gestion courante est à 938 466 € en hausse par rapport à 2017 (+78 654 € soit 9,15 %).

Parmi les dépenses on peut noter principalement que :

- La contribution au syndicat mixte GEOTER est en légère augmentation en 2018 à 587 723 €. (+ 6 647 €)
- La subvention d'équilibre au budget transport d'un montant de 80 000 € est en hausse de 31 000 €. À ceci s'ajoute 40 000 € de subvention d'équilibre au budget RAM du CIAS en attendant le versement du contrat enfance jeunesse.
- La contribution SCOT (à 29 218 €) reste stable.

La contribution au SDIS était de 69 800 € en 2013. Elle passe à 89 660 € en 2017 et 91748 € en 2018 conformément à la modification de la répartition des charges engagée en 2016.

5/ La charge financière liée aux emprunts du budget principal est en nette diminution en 2018 à 84 277 € (- 40 318 € soit - 32,36 %). Comme prévue, la baisse est conséquente en 2018 après avoir remboursé un emprunt en 2017.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018

	EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
CHAPITRE	administratif	Evolution CA 2013/ BP 2017	BUDGET 2018	Evolution CA 2017/ BP 2018	administratif	Evolution CA 2017/ CA2018	
013 - Atténuation des charges	4 569,52 €	-49,37%	3 500,00 €	-23,41%	14 243,63 €	211,71%	
70 - Produits des services, du domaine et vente	301 291,75€	-40,50%	395 910,00 €	31,40%	419 964,77 €	39,39%	
73 - I mpôts et taxes	3 602 419,00 €	29,14%	3 603 408,00 €	0,03%	3 614 718,00 €	0,34%	
74 - Dotations, subventions et participations	916 254,64 €	-4,55%	762 262,00 €	-16,81%	859 636,26 €	-6,18%	
75 - Produits de gestion courante	61 486,57 €	1294,90%	62 000,00 €	0,84%	65 376,41 €	6,33%	
76 - Produits financiers	8,51€	-31,97%	10,00€	17,51%		-100,00%	
77 - Produits exceptionnels	2 005,35 €	240,77%	4 200,00 €	109,44%	36 312,28 €	1710,77%	
TOTAL RECETTES REELLES	4 888 035,34 €	14,48%	4 831 290,00 €	-1,16%	5 010 251,35 €	2,50%	
042 - Opération d'ordre de transfert entre sectio	3 500,00€	-94,27%		-100,00%			

Depuis la mise en place de la FPU, la communauté de communes perçoit toute la fiscalité professionnelle et en rétrocède une partie aux communes. Ses recettes sont donc artificiellement gonflées.

Les atténuations de charge correspondent aux remboursements assurance sur rémunération du personnel d'un montant de 14 244 € suite aux arrêts maladie et congés paternité.

Les produits des services et domaines d'un montant de 419 965 €, en hausse de 28,26 % par rapport à l'exercice 2017 s'explique notamment par une augmentation de recette de la piscine, suite la réouverture de la piscine.

La fréquentation et les recettes du centre d'interprétation, après une très forte hausse en 2014, sont en légère baisse en 2017 à 21 913 € et à 23 805 € en 2018. L'effet centenaire s'est un peu estompé. Les recettes de la boutique du Centre sont également en hausse, de 7 664 € en 2017 à 9 212 € en 2018.

La subvention versée par l'armée pour l'occupation de la piscine qui était de 148 200 € en 2015 est passée à 105 000 € en 2017 et à 108 000 € en 2018.

EVOLUTION DU PRODUIT DE LA FISCALITE 2018

IMPOTS LOCAUX	2013	2017	2018
TAXE HABITATION	1 074 754	945 873	957 835
Taux		17,43%	17,43%
TAXE SUR LE FONCIER BATI	504 607	650 705	661 045
Taux		13,27%	13,27%
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	212 897	183 756	185 957
Taux		12,60%	12,60%
TAXES ADDITIONNELLES FNB		2 610	2 617
CFE (FPU)	243 178	663 001	670 761
Taux (lissage)		17,89%	17,89%
CFE ZONE	90 278		
Roles compléméntaires		2 131	2 132
TOTAL	2 125 714	2 448 076	2 480 347
EVOLUTION (CCRS 2013/2017)		15,16%	136,34%
AUTRES PRODUITS PARA FISCAUX	2013	2017	2018
CVAE	185 325 €	220 467	247 347
IFER (FPU)		77 609	74 288
TASCOM (FPU)		28 113	29 983
FPIC (solde)	55 061 €	139 973	129 470
Redevance des mines			
Impöts et taxes production énergetique			8 400
Autres impôts locaux		50 874	
TOTAL	240 386 €	517 036	489 488
FNGIR pour mémoire	52 667 €	52 667	52 610
Recettes totales	2 366 100 €	3 017 779	3 022 445
EVOLUTION		-22,53%	0,15%
TEOM	TEOM 2013	TEOM 2017	TEOM 2018
BASE - ZONE SUIPPE	3 635 601	3 851 383	3 907 568
TAUX	9,73%	15,18%	15,05%
BASE - ZONE VESLE TAUX			
PRODUIT	353 744	584 640	588 089
EVOLUTION	330.71	65,27%	0,59%
TOTAL PRODUITS FISCALITES ET ASSIMILES	2 719 844	3 602 419	3 610 534

Le montant total des produits des impôts et taxes, et TEOM d'un montant de 3 610 534 € est en

légère hausse globalement si l'on compare avec les recettes fiscales de 2017 (+8 115 €).

Pour mémoire, en 2016, le conseil communautaire a décidé de transférer sur la TEOM l'intégralité du coût des ordures ménagères. L'opération consiste à augmenter les taux de TEOM et de baisser corrélativement les taux de Taxe Habitation et Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Depuis la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), la communauté de communes perçoit la totalité de la fiscalité professionnelle et en reverse une partie aux communes

Globalement, déduction faite des reversements de fiscalité aux communes (433 000 \in), l'évolution du produit de fiscalités ménages ainsi que les fiscalités à caractère économique entre 2017 et 2018 est en hausse de 6 769 \in .

Impôts locaux:

On constate une légère augmentation de bases au niveau des trois taxes, tandis que la base de CFE diminue.

Malgré la prise des compétences, la Communauté de Communes de la Région de Suippes a pu stabiliser ses taux depuis 2014.

À titre indicatif évolution des bases :

	Bases 2017	Taux	Bases 2018	Taux
TH	5 426 695	17,43	5 495 324	17,43
FB	4 903 580	13,27	4 981 499	13,27
FNB	1 458 381	12,60	1 475 849	12,60
CFE	3 851 383	15,18	3 749 362	15,05

Autres produits para fiscaux:

Globalement, les produits para fiscaux (489 488 €) sont en baisse de 27 548 €. (Mise en place FPU).

EVOLUTION DU PRODUIT DE LA TEOM / COTISATIONS AUX SYNDICATS

La TEOM représente 100 % du financement des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers depuis 2016, alors qu'il ne représentait que 42,49 % en 2015.

Le taux de TEOM est ajusté chaque année en fonction des montants appelés par GEOTER. Il est en très faible baisse entre 2017 et 2018. Malgré cette baisse de taux, le produit est en hausse (+6647€)

ТЕОМ	TEOM 2013	TEOM 2017	TEOM 2018
BASE - ZONE SUIPPE	3 635 601	3 851 383	3 907 568
TAUX	9,73%	15,18%	15,05%
BASE - ZONE VESLE			
TAUX			
PRODUIT	353 744	584 640	588 089
EVOLUTION		65,27%	0,59%
TOTAL PRODUITS FISCALITES ET	2 719 844	3 602 419	3 610 534
PARTICIPATION FINANCIERE	PARTICIPATION FINANCIERES 2013	PARTICIPATION FINANCIERES 2017	PARTICIPATION FINANCIERES 2018
VERSEMENT A GEOTER	629 600	581 076	587 723
VERSEMENT A SYMSEM			
TOTAL PARTICIPATION	629 600	581 076	587 723
EVOLUTION (CCRS 2013/2017)		-7,71%	0
PART BUDGET PRINCIPAL	275 856	-3 564	-366
EN %		-0,61%	-0,06%

EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT

	CCRS 2013	CCRS 2017	CCRS 2018
Dotation d'Intercommunalité (dont garantie fusion à partir de 2014)	654 723	722 255	725 000
Redressement finances publiques 2014		-54 686	-54 686
Redressement finances publiques 2015		-100 620	-100 620
Redressement finances publiques 2016		-105 580	-105 580
Redressement finances publiques 2017		-42 319	-45 815
DOTATION INTERCOMMUNALITE NETTE REDRESSEMENT	654 723	419 050	418 299
Dotation de compensation FPU (y compris communes à partir de 2014) -baisse 3,75%	146 051	225 267	220 563
TOTAL DGF	800 774	644 317	638 862
EVOLUTION DGF		-267 220	-5 455
EVOLUTION		-29,32%	-0,85%
POPULATION DGF	8 050	8 066	8 057
DGF /HAB	99,475031	79,880610	79,292789
	CCRS 2013	CCRS 2017	CCRS 2018
CIF	0,719980	0,697499	0,642543
CIF MOYEN de la catégorie:	0,32	0,356669	0,366753
AUTRES DOTATIONS	CCRS 2013	CCRS 2017	CCRS 2018
Dotation générale de décentralisation (PLU)		8 710	16 846
FCTVA fonctionnement		103 264	47 205
Etat (Fonctionnement MSAP+ poste ingénierie technique+ CAE)	35317,11	94 969	12 368
Subvention Région			9 048
Participations autres organismes (CAF, Entente Oise, AESN)		3 349	68 782
Compensation de pertes de bases	Compesation de	pertes de bases	
Compensation suite à la réforme TP (DCRTP)	29 096	27 693	27 693
Dotation unique au titre de la compenstion TP	215		
FDPTP (contruction siège communautaire en 201	5)	681	
Compesation au titre de la CET	2546	173	201
Compensation TF	48432	181	50
Compensation TH	44927	29 232	31 931
Compensation in			
Autres communes		3 686	6 651
	160 533	3 686 271 938	6 651 220 774

Les dotations et participations de l'Etat d'un montant de 916 255 € en 2017 sont en hausse entre les exercices 2017 et 2018. (+ 56 618 € soit +6,17 %).

Hormis la dotation intercommunalité et la dotation de compensation, les dotations et participations comprennent également les subventions de l'Etat et ses organismes (FNADT pour le fonctionnement de la MSAP, agence de l'eau pour l'entretien des rivières, le suivi des qualités et le zéro phyto puis la Région).

Déduction faite de cette recette très exceptionnelle, qui ramène les dotations de fonctionnement de l'Etat à un montant de 638 632 soit une baisse de 5 455 € par rapport à 2017 y compris la contribution au redressement au déficit public.

Cette légère baisse s'explique par un plafonnement de la contribution au redressement de finances publiques (**CRFP**) représentant en 2018.

En 2018, la participation au redressement des finances publiques s'élève à 45 815 € soit 503 € de plus par rapport à 2017.

SYNTHESE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

		BUDGET PRIN	CIPAL EN K	€		
Résultat global reporté	CA 2	017	BUDG	ET 2018	CA 2018	
,		2 271		1 808		1 808
Dépenses de fonctionnement	-3 770		-3 963		-3 614	
Recettes de fonctionnement	4 888	993	4 694	647	5 010	1 312
Intérêt de la dette	-125		-84		-84	
Remboursement du capital	-351	-351	-337	-337	-336	-336
Dépenses d'investissement	-3 052	-1 098			-1 210	-82
Recettes d'investissement	1 954	-1 090			1 128	-02
Restes à realiser - D (engagés)		0	-1 557	-601	-1 232	-600
Restes à realiser - R (notifiées)		0	956	-001	632	-000
Restes à realiser - D (non engagés)		0	-2 393	-246		0
Restes à realiser - R (en attente)		0	2 147	-240		U
Réajustement investissement D		0	-1 535	-1 081		0
Réajustement investissement R		0	454	-1 001		U
Nouveaux investissements - D		0		0		0
Nouveaux investissements - R		0		U		U
Nouvel emprunt						
Résultat de l'exercice	-456		-1 618		294	
Fonds de roulement		-7	-190			
Resultat		1 808		0		2 102

La capacité d'autofinancement brut est de 1 312 000 €.

Le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 336 000 €.

Le solde des dépenses d'investissement / recettes d'investissement représente une dépense de 82 000 €.

Le résultat net à reporter de 2 102 000 € permettra de financer les restes à réaliser, les "restes à réaliser non engagés" et les dépenses nouvelles de l'exercice 2019.

EXERCICE 2019 - ORIENTATION

Les objectifs pour 2019 sont de réduire les charges de fonctionnement et de concrétiser les projets d'investissement en cours et nouveaux.

Synthèse du projet de budget général 2019 :

BUDGET PRINCIPAL EN K€								
Résultat global reporté	BUDGI	ET 2018	CA 2	018	BUDGET 2019			
		1 808		1 808		2 702		
Dépenses de fonctionnement	-3 963		-3 614		-4 229			
Recettes de fonctionnement	4 694	647	5 010	1 312	4 735	431		
Intérêt de la dette	-84		-84		-75			
Remboursement du capital	-337	-337	-336	-336	-324	-324		
Dépenses d'investissement			-1 210	-82				
Recettes d'investissement			1 128	-02				
Restes à realiser - D (engagés)	-1 557	-601		0	-1 232	-600		
Restes à realiser - R (notifiées)	956	-001		O	632	-000		
Restes à realiser - D (non engagés)	-2 393	-246		0	-2 070	-242		
Restes à realiser - R (en attente)	2 147	-240		,	1 828	-242		
Réajustement investissement D	-1 535	-1 081		0				
Réajustement investissement R	454	-1 001						
Nouveaux investissements - D		0		0	-2 223	-1 613		
Nouveaux investissements - R		•		•	610	-1 013		
Nouvel emprunt					1 200	1 200		
Résultat de l'exercice	-1 618		894		-1 148			
Fonds de roulement	-190				-200	-200		
Resultat		0		2 702		1 354		

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2019 est construit avec un résultat reporté de 2018 de 2 702 000 €.

Synthèse des Dépenses de fonctionnement : orientations 2019

	EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
CHAPITRE	BUDGET 2018	Evolution CA 2017/ BP 2018	Compte administratif 2018	Evolution CA 2017/ CA2018	BUDGET 2019	Evolution CA 2018/ BP 2019	
011 - Charges à caractère général	1 211 390,00	24,11%	829 324,73	-15,04%	1 300 000,00	56,75%	
012 - Charges de personnel et assimilés	1 330 460,00	9,64%	1 283 877,86	5,80%	1 330 000,00	3,59%	
014 - Atténuation des produits	560 606,00	5,22%	560 606,00	5,22%	560 700,00	0,02%	
022 - Dépenses imprévues	3 229,00				20 000,00		
65 - Charges de gestion courante	1 019 042,00	18,52%	938 465,84	9,15%	1 008 040,00	7,41%	
66 - Charges financières	84 300,00	-32,34%	84 277,44	-32,36%	75 330,00	-10,62%	
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00	-94,69%	1 626,22	-99,14%	10 000,00	514,92%	
TOTAL DEPENSES REELLES	4 219 027,00	8,32%	3 698 178,09	-5,05%	4 304 070,00	16,38%	
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	150 000,00	7,32%	144 262,27	-3,83%	150 000,00	3,98%	
023 - Viement à la section d'investissement	1 670 051,00				2 383 859,00		
TOTAL DEPENSES	6 039 078,00	49,67%	3 842 440,36	-36,37%	6 837 929,00	-68,28%	

LES DEPENSES REELLES

4 304 070 €

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement est estimé à 4 304 070 € au stade des orientations budgétaires 2019.

Les principaux postes de dépenses envisagées sont :

Les charges à caractère général

Il s'agit par exemple des fluides, des réparations, des achats des livres, des assurances...

Le montant de 1 300 000 € comprend des crédits pour l'entretien des voiries à hauteur de 260 000 (dont reliquat 2017 de 60 000 €). Ce poste figure parmi les dépenses arbitrables. (Voir programme 2018 entretiens voirie).

Au vu de la croissance des compétences et de l'activité intercommunale, ces dépenses ont tendance à augmenter par rapport au CA 2018.

La maîtrise de ces charges et une stabilisation des dépenses seront mises en œuvre.

Les charges de personnel

1 330 000 €

Cette estimation représente les charges de personnel tous budgets confondus.

La maîtrise de la masse salariale reste une priorité pour 2018. L'estimation intègre le Glissement Vieillesse technicité. (GVT : évolution de carrière, grade et augmentation d'échelon). L'avancement d'échelon au mini / maxi a été remplacé par un avancement intermédiaire généralisé.

Les salaires et les primes seront maintenus au niveau de 2018, hors cas exceptionnel et réglementaire.

Le montant prévisionnel 2019 comprend notamment une augmentation / BP 2018 pour financer la rémunération des moyens humains nécessaires consacrés à la reprise d'activité de la piscine.

Le transfert des charges vers les budgets annexes et la mise à disposition du personnel administratif et technique permettent de réduire la charge nette de personnel pour le budget principal.

Quatre mois de charges de personnel en plus sont prévus pour un poste de technicien de voirie et bâtiment.

Quelques réorganisations internes au niveau du service technique sont également prévues.

L'atténuation de produits

560 700 €

Sont prévus dans ce chapitre le reversement de la fiscalité professionnelle et économique encaissée par la communauté et reversée aux communes et la contribution au FPIC à hauteur du montant contribué en 2018.

Les autres dépenses de gestion courante

1 000 000 €

Il s'agit des indemnités des élus, des cotisations ou participations aux syndicats notamment GEOTER. Ces cotisations ont tendance à se stabiliser sauf pour cette dernière. Pour sa liquidation, la cotisation en 2019 est de 435 000 € soit une baisse de 152 000 € par rapport à 2018.

La cotisation au SMAVAS va également augmenter dans la mesure où un programme de travaux va être mis en œuvre. (7€ / habitant).

La cotisation au SDIS va augmenter progressivement sur plusieurs exercices en raison d'une modification du mode de calcul des contributions.

La cotisation au SCOT devrait être stable à 4 € / habitant, mais le budget n'a pas encore été voté.

Pour les subventions d'équilibre au budget annexe des transports, les montants devraient être stables pour le budget primitif. (65 049 €)

Pour le budget zone d'activités de Suippes, les travaux importants de réfection de la toiture seront autofinancés pour partie par l'excèdent budgétaire des exercices précédents. Une subvention pour le budget de la zone économique de Suippes pourra être nécessaire pour financer l'emprunt dans les années à venir.

Les Charges financières

75 330 €

Les intérêts d'emprunt représentent en 2018 un montant de 84 300 € pour le budget principal. 75 000 € sont prévus pour 2019.

Les Charges exceptionnelles

10 000 €

LES RECETTES REELLES

4 735 010 €

Synthèse des recettes de fonctionnement : orientations 2019

CHAPITRE	BUDGET 2018	Evolution CA 2017/ BP 2018	administratif	Evolution CA 2017/ CA2018	BUDGET 2019	Evolution CA 2018/ BP 2019
013 - Atténuation des charges	3 500,00€	-23,41%	14 243,63 €	306,96%		-100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	395 910,00€	31,40%	419 964,77 €	6,08%	400 000,00 €	-4,75%
73 - I mpôts et taxes	3 603 408,00 €	0,03%	3 614 718,00 €	0,31%	3 500 000,00 €	-3,17%
74 - Dotations, subventions et participations	762 262,00 €	-16,81%	859 636,26 €	12,77%	770 000,00 €	-10,43%
75 - Produits de gestion courante	62 000,00 €	0,84%	65 376,41 €	5,45%	65 000,00 €	-0,58%
76 - Produits financiers	10,00€	17,51%		-100,00%	10,00€	
77 - Produits exceptionnels	4 200,00€	109,44%	36 312,28 €	764,58%		-100,00%
TOTAL RECETTES REELLES	4 831 290,00 €	-1,16%	5 010 251,35 €	3,70%	4 735 010,00 €	-5,49%
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections		-100,00%				

Les produits des services

400 000 €

Ces ressources concernent majoritairement les produits issus de la piscine, du Centre d'Interprétation et de la Médiathèque.

Pour l'année 2019, la prévision pour ces ressources est de 400 000 €.

Une nouvelle convention avec l'armée est prévue pour 2019. La convention signée avec le ministère de la défense a engendré une baisse de recette de presque 50 000 € depuis 2016 (accompagné d'une réduction du nombre de créneaux militaires).

PRODUITS DES TAXES ET IMPOTS LOCAUX

Pour l'orientation budgétaire, globalement ce poste est arrondi à 3 500 000 €

Les recettes fiscales (4 taxes)

2 518 153 €

IMPOTS LOCAUX	2013	2017	2018	2019
TAXE HABITATION	1 074 754	945 873	957 835	978 907
Taux		17,43%	17,43%	17,43%
TAXE SUR LE FONCIER BATI	504 607	650 705	661 045	675 588
Taux		13,27%	13,27%	13,27%
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	212 897	183 756	185 957	190 048
Taux		12,60%	12,60%	12,60%
TAXES ADDITIONNELLES FNB		2 610	2 617	2 610
CFE (FPU)	243 178	663 001	670 761	671 000
Taux (lissage)		17,89%	17,89%	17,89%
CFE ZONE	90 278			
Roles compléméntaires		2 131	2 132	
TOTAL	2 125 714	2 448 076	2 480 347	2 518 153
EVOLUTION (CCRS 2013/2017)		15,16%	136,34%	164,33%
AUTRES PRODUITS PARA FISCAUX	2013	2017	2018	2019
CVAE	185 325 €	220 467	247 347	245 012
IFER (FPU)		77 609	74 288	75 000
TASCOM (FPU)		28 113	29 983	29 000
FPIC (solde)	55 061 €	139 973	129 470	
Redevance des mines				
Impöts et taxes production énergetique			8 400	
Autres impôts locaux		50 874		
TOTAL	240 386 €	517 036	489 488	349 012
FNGIR pour mémoire	52 667 €	52 667	52 610	52 254
Recettes totales	2 366 100 €	3 017 779	3 022 445	2 919 419
EVOLUTION		-22,53%	0,15%	-3,41%
TEOM	TEOM 2013	TEOM 2017	TEOM 2018	TEOM 2019
BASE - ZONE SUIPPE	3 635 601	3 851 383	3 907 568	3 985 719
TAUX	9,73%	15,18%	15,05%	10,92%
BASE - ZONE VESLE TAUX				
PRODUIT	353 744	584 640	588 089	435 113
EVOLUTION		65,27%	0,59%	
TOTAL PRODUITS FISCALITES ET	2 719 844	3 602 419	3 610 534	3 354 532

La stratégie fiscale de la Communauté de Communes est de contenir la pression fiscale exercée sur les ménages et les entreprises depuis plusieurs années. La volonté de ne pas alourdir la charge sur les ménages pourra se traduire par une proposition de stabilité des taux d'imposition au niveau des orientations budgétaires.

Une évolution pourra être proposée lors du vote du budget, lorsque les montants de dépenses et de recettes seront affinés et en fonction des taux votés par les communes.

Pour mémoire :

Les produits fiscaux sont perçus en 2013 dans le cadre de la fiscalité additionnelle.

Les produits fiscaux sont perçus depuis le 1^{er} janvier 2014 dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. (Il faut donc déduire 433 000 € de reversement aux communes pour comparer les produits)

Les estimations ont été réalisées avec une augmentation des bases de 2,2 %.

Historique de l'augmentation des taux :

Les taux ont légèrement augmenté en 2006 (moins de 1%), en 2010 (de 3,80 %) et en 2011, afin de conserver un Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF) en progression. En 2012, 2013 et 2014, l'augmentation des taux a été limitée à 1%. En 2015, l'augmentation des taux était fixée à 0,5 %.

En 2016, seul le taux de TEOM a augmenté en compensation de la baisse des taux de TH et de FNB. Globalement, l'opération était neutre pour le contribuable ou l'augmentation très faible.

En 2018, les taux sont restés identiques à 2016.

Impôts locaux / TEOM: 435 113 €

Concernant la TEOM, la communauté de communes a décidé en 2016 de supprimer la participation du budget général au financement des ordures ménagères et de transférer l'intégralité du coût des ordures ménagères sur la TEOM.

Le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères est en diminution en 2019. Le taux de 10,92% permettra de générer le produit nécessaire à la couverture de la dépense, soit une dépense de $(61 \ \epsilon / \ habitant \ x \ 7133)$ contre $(83 \ \epsilon / \ habitant \ x \ 7081)$ en 2018.

Après débat, le taux 2018 doit être maintenu, par prudence, afin de prévoir les aléas lors de la dissolution de GEOTER. Le service de l'État sera informé si éventuels écarts importants entre les charges et les produits.

TEOM	TEOM 2013	TEOM 2017	TEOM 2018	TEOM 2019
BASE - ZONE SUIPPE	3 635 601	3 851 383	3 907 568	3 985 719
TAUX	9,73%	15,18%	15,05%	10,92%
BASE - ZONE VESLE				
TAUX				
PRODUIT	353 744	584 640	588 089	435 113
EVOLUTION		65,27%	0,59%	
TOTAL PRODUITS FISCALITES ET	2 719 844	3 602 419	3 610 534	3 354 532
	PARTICIPATION	PARTICIPATION	PARTICIPATION	PARTICIPATION
PARTICIPATION FINANCIERE	FINANCIERES 2013	FINANCIERES 2017	FINANCIERES 2018	FINANCIERES 2018
PARTICIPATION FINANCIERE VERSEMENT A GEOTER			2018	2018
	2013	2017	2018	2018
VERSEMENT A GEOTER	2013	2017	2018	2018
VERSEMENT A GEOTER VERSEMENT A SYMSEM	2013 629 600	2017 581 076	2018 587 723 587 723	2018 435 113
VERSEMENT A GEOTER VERSEMENT A SYMSEM TOTAL PARTICIPATION	2013 629 600	2017 581 076 581 076	2018 587 723 587 723	2018 435 113

Autres produits parafiscaux : 401 266 €

Globalement les produits para fiscaux sont en légère hausse par rapport à 2018, mais il faut rappeler que IFER et TASCOM étaient perçus par les communes avant le passage en FPU au 1^{er} janvier 2014.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises (CVAE) qui fluctue en fonction de l'activité économique est envisagée avec une légère baisse, le montant de recette est estimé à 245 012 € en 2019 (-2 355 €).

Le FNGIR se stabilise à 52 254 €.

La répartition 2019 du fond de péréquation intercommunale et communale (FPIC) est fondée sur le CIF réel qui sera proche de 0,7 ainsi que le potentiel financier de l'ensemble intercommunal. Le montant du FPIC 2019 n'a pas encore pu être déterminé. Les notifications des services de l'État interviendront fin mars.

Le FPIC est intégré en dépense pour2019. Le solde de l'attribution et la compensation était positif de 2 000 € en 2018.

Les Dotations de l'État : 770 000 €

Ce chapitre comprend principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F) versée par l'État à toutes les Communes et à tous les E.P.C.I.

La baisse de l'enveloppe au niveau nationale de plus de 1,5 milliard d'Euros par an a entrainé une baisse moyenne des DGF des EPCI de 3,47 % en 2014. En 2015, la baisse des transferts aux collectivités locales et EPCI prévue par la loi de finance était de 3,67 milliards d'Euros. L'évolution était identique en 2016.

Pour 2017, la loi de finance a divisé par deux l'effort demandé aux collectivités.

En 2018, il n'y aura pas de nouvelle réduction sur le plan de la DGF.

Depuis 2014, une contribution au redressement des finances publiques(CRFP) vient en déduction de l'enveloppe DGF.

La loi des finances 2019 prévoit la réforme de la DGF suite aux travaux menés par le Comité des Finances Locales et introduit une réforme de la dotation des intercommunalités des EPCI afin de donner plus de « visibilité » et stabilité » dans l'attribution des dotations :

En synthèse:

- **Fusion des enveloppes par catégorie d'EPCI** (suppression des montants minimaux par catégories d'EPCI pour éviter des effets d'aubaines de changement de catégorie),
- Suppression de la bonification de DGF,
- L'intégration de la contribution au redressement des finances publiques dans l'enveloppe de répartition (avec maintien du prélèvement sur la fiscalité pour les EPCI concernés),
- Introduction d'un **critère de revenus** dans la part péréquation, à hauteur de 50%,
- Encadrement plus strict des évolutions de montants d'une année à l'autre : au maximum +10% (hors fusions / création), au minimum − 5% du montant par habitant,
- Introduction d'une garantie à 5€ / habitant pour les EPCI fortement prélevés au titre de la
 CRFP sauf ceux dont le potentiel fiscal est supérieur au double de la moyenne.
- Une augmentation annuelle de l'enveloppe de dotation d'intercommunalité de 30 M€ par an.

À compter de 2019, le montant total de la dotation d'intercommunalité réparti chaque année est égal au montant total perçu par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédente.

Le prélèvement opèré en 2018 en application du troisième alinéa de l'article L. 5211-28 du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction antérieure à la présente loi, est reconduit chaque année. »

Toutefois, le prélèvement sur les recettes fiscales est conservé lorsque la CRFP est supérieure au montant de DGF de l'EPCI (après prise en compte d'un complément de 5 € par habitant).

Les effets de la mutualisation de la CRFP:

- La CRFP représente, en 2018, 55 % de l'enveloppe de dotation d'intercommunalité.
- À l'échelle de chaque EPCI, la CRFP étant calculée en fonction des recettes réelles de fonctionnement, la part de la CRFP dans la dotation d'intercommunalité initiale varie fortement.
- L'intégration de la CRFP en amont de la répartition de l'enveloppe produit 2 effets : La « mutualisation » du prélèvement sur la DGF à l'échelle de l'ensemble des EPCI: on ne tient plus compte du critère « recettes réelles de fonctionnement » dans la répartition de la minoration, donnant un avantage aux EPCI qui étaient plus fortement prélevés au titre de la CRFP.
- Des valeurs de points moins élevées (puisque l'enveloppe de répartition est divisée par 2) changeant le montant de dotation spontanée, et donc la situation potentielle au regard des garanties /écrêtements.

Cette dotation se compose d'une **dotation d'intercommunalité** (dotation de base et dotation de péréquation nette du redressement (estimée à 416 114 € net pour 2019) et d'une **dotation de compensation des EPCI** globalisant différentes dotations (estimé à 217 050 € net). Le taux d'écrêtement de la dotation compensation des EPCI pour 2019 s'élèverait à **2,29**% pour financer les besoins de financements internes de la DGF.

Jusqu'en 2018, la dotation d'intercommunalité fait intervenir plusieurs critères dont les notions de potentiel fiscal (appuyé sur les bases d'imposition) et le coefficient d'intégration fiscale (C.I.F).

La loi des finances 2019 introduit :

- Le critère revenu par habitant, à part égale avec le potentiel fiscal dans le calcul de la part péréquation.
- La notion d'indice prise en compte dans le calcul de la part péréquation
- Maintien des garanties existantes
- Nouvelles garanties par habitant sous condition du CIF : supérieur à 50 % pour les FPU et garanties du montant par habitant sous condition de potentiel fiscal lorsque ce dernier est inférieur d'au moins 60 % au potentiel fiscal moyen de la catégorie.
- Plafonnement du montant de dotation d'intercommunalité : l'évolution de la dotation par habitant ne peut être supérieure à 110 % du montant par habitant de N-1
- Exception en 2019 : les EPCI ayant changé de catégorie en 2019 voient leur dotation déplafonnée
- Plafonnement et pondération du CIF pour le calcul de la DI à compter de 2019 : Le CIF est plafonné à 60%
- L'intégration des redevances eau assainissement dans le calcul du CIF
- Afin de tenir compte des dispositions de la loi NOTRe (et modifiées par la loi Ferrand-Fesneau), le CIF des communautés de communes intègrera :
 - o À compter de 2020 : les redevances assainissement
 - o À compter de 2026 : les redevances eau potable

À titre de comparaison, si la dotation d'intercommunalité est sensiblement supérieure à 2013, déduction faite de la contribution au redressement des finances publiques, la dotation nette passe de 419 050 € en 2017 à 418 090 € en 2018. La prévision 2019 est de 416 114 €. Suite à la réforme 2019, ce montant pourrait être différent lors de la notification.

À cet effet, il serait judicieux de laisser une marge pour l'orientation afin de faire face à toute éventualité.

Des compensations des exonérations de base de TH accordées par l'État (demi-part des veuves) ont été versées en 2018.

À noter que depuis 2016, le FCTVA permet une récupération des taxes sur l'entretien de la voirie et des bâtiments. La recette est imputée en section de fonctionnement pour ces postes. Pour 2019, le taux est maintenu à 16,404. (Applicable au montant TTC).

Les projections réalisées par les services permettent d'espérer les dotations suivantes pour 2019.

	CCRS 2013	CCRS 2017	CCRS 2018	CCRS 2019
Dotation d'Intercommunalité (dont garantie fusion à partir de 2014)	654 723	722 255	725 000	725 000
Redressement finances publiques 2014		-54 686	-54 686	-54 686
Redressement finances publiques 2015		-100 620	-100 620	-100 620
Redressement finances publiques 2016		-105 580	-105 580	-105 580
Redressement finances publiques 2017		-42 319	-45 815	-48 000
DOTATION INTERCOMMUNALITE NETTE REDRESSEMENT	654 723	419 050	418 299	416 114
Dotation de compensation FPU (y compris communes à partir de 2014) -baisse 3,75%	146 051	225 267	220 563	217 050
TOTAL DGF	800 774	644 317	638 862	633 164
EVOLUTION DGF		-267 220	-5 455	-5 698
EVOLUTION		-29,32%	-0,85%	-0,89%
POPULATION DGF	8 050	8 066	8 057	8 057
DGF /HAB	99,475031	79,880610	79,292789	78,585578
	CCRS 2013	CCRS 2017	CCRS 2018	CCRS 2018
CIF	0,719980	0,697499	0,69	0,642543
CIF MOYEN de la catégorie:	0,32	356669	0,355642	0,366753
CIF MOYEN de la catégorie: AUTRES DOTATIONS	0,32 CCRS 2013	356669 CCRS 2017	0,355642 CCRS 2018	0,366753 CCRS 2019
-				·
AUTRES DOTATIONS		CCRS 2017	CCRS 2018	·
AUTRES DOTATIONS Dotation générale de décentralisation (PLU) FCTVA fonctionnement Etat (Fonctionnement MSAP+ poste ingénierie		CCRS 2017 8 710 103 264	CCRS 2018 16 846 47 205	CCRS 2019 40 000
AUTRES DOTATIONS Dotation générale de décentralisation (PLU) FCTVA fonctionnement	CCRS 2013	CCRS 2017 8 710	CCRS 2018 16 846	CCRS 2019
AUTRES DOTATIONS Dotation générale de décentralisation (PLU) FCTVA fonctionnement Etat (Fonctionnement MSAP+ poste ingénierie technique+ CAE)	CCRS 2013	CCRS 2017 8 710 103 264	CCRS 2018 16 846 47 205 12 368	CCRS 2019 40 000
AUTRES DOTATIONS Dotation générale de décentralisation (PLU) FCTVA fonctionnement Etat (Fonctionnement MSAP+ poste ingénierie technique+ CAE) Subvention Région	CCRS 2013	CCRS 2017 8 710 103 264	CCRS 2018 16 846 47 205 12 368	CCRS 2019 40 000
AUTRES DOTATIONS Dotation générale de décentralisation (PLU) FCTVA fonctionnement Etat (Fonctionnement MSAP+ poste ingénierie technique+ CAE) Subvention Région Subvention Département Participations autres organismes (CAF, Entente	CCRS 2013	CCRS 2017 8 710 103 264 94 969 3 349	CCRS 2018 16 846 47 205 12 368 9 048	CCRS 2019 40 000 25 000
AUTRES DOTATIONS Dotation générale de décentralisation (PLU) FCTVA fonctionnement Etat (Fonctionnement MSAP+ poste ingénierie technique+ CAE) Subvention Région Subvention Département Participations autres organismes (CAF, Entente Oise, AESN)	CCRS 2013	CCRS 2017 8 710 103 264 94 969 3 349	CCRS 2018 16 846 47 205 12 368 9 048	CCRS 2019 40 000 25 000
AUTRES DOTATIONS Dotation générale de décentralisation (PLU) FCTVA fonctionnement Etat (Fonctionnement MSAP+ poste ingénierie technique+ CAE) Subvention Région Subvention Département Participations autres organismes (CAF, Entente Oise, AESN) Compensation de pertes de bases	CCRS 2013 35317,11 Compesation de	CCRS 2017 8 710 103 264 94 969 3 349 pertes de bases	CCRS 2018 16 846 47 205 12 368 9 048 68 782	CCRS 2019 40 000 25 000 21 400
AUTRES DOTATIONS Dotation générale de décentralisation (PLU) FCTVA fonctionnement Etat (Fonctionnement MSAP+ poste ingénierie technique+ CAE) Subvention Région Subvention Département Participations autres organismes (CAF, Entente Oise, AESN) Compensation de pertes de bases Compensation suite à la réforme TP (DCRTP)	CCRS 2013 35317,11 Compesation de 29 096 215	CCRS 2017 8 710 103 264 94 969 3 349 pertes de bases	CCRS 2018 16 846 47 205 12 368 9 048 68 782	CCRS 2019 40 000 25 000 21 400
AUTRES DOTATIONS Dotation générale de décentralisation (PLU) FCTVA fonctionnement Etat (Fonctionnement MSAP+ poste ingénierie technique+ CAE) Subvention Région Subvention Département Participations autres organismes (CAF, Entente Oise, AESN) Compensation de pertes de bases Compensation suite à la réforme TP (DCRTP) Dotation unique au titre de la compenstion TP	CCRS 2013 35317,11 Compesation de 29 096 215	CCRS 2017 8 710 103 264 94 969 3 349 pertes de bases 27 693	CCRS 2018 16 846 47 205 12 368 9 048 68 782	CCRS 2019 40 000 25 000 21 400
AUTRES DOTATIONS Dotation générale de décentralisation (PLU) FCTVA fonctionnement Etat (Fonctionnement MSAP+ poste ingénierie technique+ CAE) Subvention Région Subvention Département Participations autres organismes (CAF, Entente Oise, AESN) Compensation de pertes de bases Compensation suite à la réforme TP (DCRTP) Dotation unique au titre de la compenstion TP FDPTP (contruction siège communautaire en 201	CCRS 2013 35317,11 Compesation de 29 096 215 5)	CCRS 2017 8 710 103 264 94 969 3 349 pertes de bases 27 693	CCRS 2018 16 846 47 205 12 368 9 048 68 782 27 693	CCRS 2019 40 000 25 000 21 400
AUTRES DOTATIONS Dotation générale de décentralisation (PLU) FCTVA fonctionnement Etat (Fonctionnement MSAP+ poste ingénierie technique+ CAE) Subvention Région Subvention Département Participations autres organismes (CAF, Entente Oise, AESN) Compensation de pertes de bases Compensation suite à la réforme TP (DCRTP) Dotation unique au titre de la compenstion TP FDPTP (contruction siège communautaire en 201 Compesation au titre de la CET	CCRS 2013 35317,11 Compesation de 29 096 215 5)	CCRS 2017 8 710 103 264 94 969 3 349 pertes de bases 27 693 681 173	CCRS 2018 16 846 47 205 12 368 9 048 68 782 27 693	CCRS 2019 40 000 25 000 21 400
AUTRES DOTATIONS Dotation générale de décentralisation (PLU) FCTVA fonctionnement Etat (Fonctionnement MSAP+ poste ingénierie technique+ CAE) Subvention Région Subvention Département Participations autres organismes (CAF, Entente Oise, AESN) Compensation de pertes de bases Compensation suite à la réforme TP (DCRTP) Dotation unique au titre de la compenstion TP FDPTP (contruction siège communautaire en 201 Compesation au titre de la CET Compensation TF	CCRS 2013 35317,11 Compesation de 29 096 215 5) 2546 48432	CCRS 2017 8 710 103 264 94 969 3 349 pertes de bases 27 693 681 173 181	CCRS 2018 16 846 47 205 12 368 9 048 68 782 27 693 201 50	21 400 27 693
AUTRES DOTATIONS Dotation générale de décentralisation (PLU) FCTVA fonctionnement Etat (Fonctionnement MSAP+ poste ingénierie technique+ CAE) Subvention Région Subvention Département Participations autres organismes (CAF, Entente Oise, AESN) Compensation de pertes de bases Compensation suite à la réforme TP (DCRTP) Dotation unique au titre de la compenstion TP FDPTP (contruction siège communautaire en 201 Compensation TF Compensation TH	CCRS 2013 35317,11 Compesation de 29 096 215 5) 2546 48432	29 232	CCRS 2018 16 846 47 205 12 368 9 048 68 782 27 693 201 50 31 931	21 400 27 693

Produits de gestion courante : 65 000 €

Ce chapitre comprend les loyers de la maison médicale, le logement piscine et les loyers de la DGFIP.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La Communauté de Communes va développer sa politique d'investissement en 2019 avec la réalisation d'un certain nombre d'opérations.

LES DEPENSES

Le remboursement du capital des emprunts est de 324 000 €.

Le montant total des dépenses d'investissement 2019 est globalement de 5 725 000 € (y compris les dépenses liées aux conventions de mandat) dont :

- 1 232 000 € : le montant des restes à réaliser en dépense pour les opérations engagées en 2018
- 2 070 000 € : le montant des restes à réaliser "non engagés" réajustement des crédits sur des opérations d'investissement.

Le maintien d'un fond de roulement minimum 200 000 €, et les décisions prises en matière de dépenses arbitrables ainsi que le financement des autres nouveaux investissements en 2019 détermineront les nécessités de recours à un éventuel emprunt sur l'exercice 2019.

De nouveaux investissements doivent donc être définis en 2019 pour un montant d'environ 2 222 770 € (hors emprunt nouveau).

Le détail des opérations proposées figure en annexe.

LES RECETTES

Le montant total des recettes d'investissement 2019 (y compris la restitution les conventions de mandat) est globalement 3 070 663 € hors emprunt.

- Les aides financières des partenaires : 736 000 €

Les demandes de subventions des projets initiés en 2019 sont en cours. Des demandes de subvention ont été déposées au titre de la DETR. Des demandes de subvention auprès du Département, la région et autres organismes complèteront le financement de ces opérations d'investissement.

- Le virement de la section de fonctionnement (la capacité d'autofinancement)
- Le FCTVA: 470 000 €

Les demandes et les remboursements se font trimestriellement. La loi de finances pour 2018 a reconduit un taux de retour du FCTVA à 16,404 % du montant TTC. Le retour de la TVA est donc presque total (retour de 98,5 € sur 100 € de TVA payée).

- Remboursement des communes sur les conventions de mandats : 1 864 000 €
- L'emprunt : 1 200 000 € à titre prévisionnel afin de financer de l'extension de la Maison de santé en attendant les accords des financeurs. Le plan de financement sur cette opération est en cours.

ANALYSE FINANCIERE

REGION I	DE SUIPPES	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	OBSERVATIONS
Α	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 959 091 €	5 479 098 €	5 006 693 €	4 879 680 €	5 010 251 €	4 735 010 €	
	Ressources fiscales et dotations de fonctionnement	4 430 709 €	4 941 415 €	4 286 733 €	4 509 964 €	4 474 354 €	4 270 000 €	
dont	Autres recettes de fonctionnement	528 383 €	537 683 €	707 940 €	369 716 €	535 897 €	465 010 €	
В	DEPENSES REELLE DE FONCTIONNEMENT	3 027 501 €	3 152 586 €	3 623 314 €	3 615 135 €	3 613 901 €	4 228 740 €	
dont	Charges de fonctionnement hors AC	2 592 300 €	2 719 221 €	3 189 949 €	3 082 331 €	3 053 295 €	3 668 040 €	2017 - hors charges exceptionnelles retrait 3
dont	Atténuation des produits (dont attribution de compensation + contribution FPIC)	435 201 €	433 365 €	433 365 €	532 804 €	560 606 €	560 700 €	
С	CHARGES NOUVELLES							
D=A-B-C	EPARGNE DE GESTION	1 931 591 €	2 326 512 €	1 383 379 €	1 264 545 €	1 396 351 €	506 270 €	
E	- Intérêts	127 506 €	114 839 €	115 417 €	124 596 €	84 277 €	75 330 €	
	Intérêts nouvel emprunt							
F=D-E	EPARGNE BRUTE (CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT)	1 804 084 €	2 211 673 €	1 267 961 €	1 139 949 €	1 312 073 €	430 940 €	
G	Remboursement du capital	378 672 €	338 863 €	1 474 520 €	351 042 €	337 599 €	324 260 €	
	Remboursement du capital nouvel emprunt							
H=F-G	EPARGNE DISPONIBLE	1 425 412 €	1 872 810 €	-206 559 €	788 907 €	974 474 €	106 680 €	
1	Pour info - en cours de la dette budget principal	3 528 694 €	3 359 957 €	4 131 476 €	3 596 964 €	3 245 931 €	2 908 416 €	
J	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	743 913 €	1 382 219 €	1 361 635 €	1 954 049 €	1 127 593 €	3 070 663 €	
Dont	Subventions et dotations (dont FCTVA)	743 913 €	1 382 219 €	1 361 635 €	722 135 €	669 642 €	1 206 538 €	
	Convention de mandat - recettes				1 231 914 €	457 951 €	1 864 125 €	Individualisées depuis 2017
К	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 389 974 €	3 599 188 €	4 206 758 €	3 052 110 €	1 208 311 €	5 724 932 €	
	Atutres dépenses d'équipement	2 389 974 €	3 599 188 €	4 206 758 €	2 333 831 €	871 939 €	4 269 932 €	Avec orientation 2019
	Convention de mandat - dépenses				718 279 €	336 372 €	1 455 000 €	Individualisées depuis 2017
L=J-L	BESOIN (<0) OU EXC. (>0) RESIDUEL DE FIN.	-1 646 062 €	-2 216 969 €	-2 845 123 €	-1 098 061 €	-80 719 €	-2 654 269 €	
М	+ Emprunts hors refinancement et hors CLTR	380 000 €	1 320 418 €	940 000 €			1 200 000 €	
N =(+/-L)+N	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	159 351 €	976 259 €	-2 111 682 €	-309 154 €	893 755 €	-1 347 589 €	
O=P de N-1	FONDS DE ROULEMENT INITIAL	3 092 358 €	3 251 708 €	4 227 967 €	2 116 285 €	1 808 748 €	2 702 504 €	
P =(+/-N)+0	FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	3 251 708 €	4 227 967 €	2 116 285 €	1 808 748 €	2 702 504 €	1 354 915 €	
	la dette : Annuite/ recettes réelle de ment - (Seuil d'alerte 21%)	10,21%	8,28%	31,76%	9,75%	8,42%	8,44%	
Taux d'end	ettement : En cours /recettes réelles de ement - (risque si > 2)	0,71	0,61	0,83	0,74	0,65	0,61	
	endettement : En cours / CAF - (risque si > 4)	1,96	1,52	3,26	3,16	2,47	6,75	
Capacité d	e remboursement: Annuité d'emprunt/ CAF	0,28	0,21	1,25	0,42	0,32	0,93	
Rigidité de annuité de	charge de structure: Charges de personnel + e la dette/recettes réelles de fonctionnement ntre 37% et 58%)	28,19%	25,22%	50,88%	32,42%	38,33%	41,43%	

Considérant que le Président atteste que les orientations budgétaires 2019 ont été présentées et ont fait l'objet d'un débat en séance publique du 14 Mars 2019.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

OUÏ l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le Débat d'Orientation Budgétaire Du Budget Principal

Le conseil communautaire prend acte et débat.

2019/06 - Débat d'Orientation Budgétaire des Budgets Annexes

La Communauté de Communes de la Région de Suippes est soumise à l'obligation d'organiser au sein de son assemblée délibérante un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le DOB concourt à un triple objectif :

- Faciliter la préparation et l'adoption du budget de la Communauté de Communes en précisant notamment les actions et politiques à initier ou à poursuivre.
- Apprécier les grandes masses financières à gérer, tant en dépenses qu'en recettes, et de mesurer, dans ce domaine, les évolutions par rapport à l'exercice antérieur.
- Appréhender les engagements pluriannuels envisagés par la Communauté et ayant un impact significatif sur ses grands équilibres financiers.

La préparation des orientations budgétaires pour 2019 s'inscrit, comme en 2018, dans un contexte économique et financier fragile et incertain.

Les orientations budgétaires 2019 ont été élaborées dans un contexte prudent. Elles visent d'une part à maintenir un programme d'investissements soutenus et d'autre part à contenir la pression fiscale.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-36 et L2312-1;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire qui s'est tenu le 28 février 2019 ;

Ce document comporte deux parties :

- Un bilan de l'exercice 2018
- Les orientations de l'exercice 2019

I - ETAT DE LA DETTE COMMUNAUTAIRE AU 1er JANVIER 2018 - BUDGETS ANNEXES

			CRD AU 01/01/20	19	
ORGANISMES	ZONES INDUSTRIELLES SUIPPES	TRANSPORTS SCOLAIRES	ASSAINISSEMENT	EAU AFFERMEE	TOTAL
AESN			459 738,85 €	3 600,00€	463 338,85
Caisse d'Epargne			246 563,30€		246 563,30
Crédit Agricole	326 214,87 €		400 000,00€		726 214,87
SFIL (dont La Banque Postale)			205 357,13 €		205 357,13 €
Département					0,00 €
TOTAL CRD PAR BUDGET 2017	326 214,87 €	0,00 €	1 311 659,28 €	3 600,00 €	1 641 474,15 €
	ETAT DES C	APITAUX REST	ANTS DUS	·r	
ANNEE	INDUSTRIELLES SUIPPES	TRANSPORTS SCOLAIRES	ASSAINISSEMENT	EAU AFFERMEE	TOTAL
2014	461 770,71 €	26 031,97 €	1 803 288,84 €	33 501,94 €	2 324 593,46
2015	432 185,12 €	21 218,71 €	1 651 364,64 €	24 692,68 €	2 129 461,15
2016	403 159,18 €	16 216,47 €	1 411 999,81 €	15 883,37 €	1 847 258,83 €
2017	378 434,63 €	11 017,80 €	1 454 059,47 €	7 200,00 €	1 850 711,90 €
2018	352 797,75 €	5 615,01 €	1 408 911,14 €	5 400,00 €	1 772 723,90 \$
2019	326 214,87 €		1 311 659,28 €	3 600,00 €	1 641 474,15 €
2020	298 651,10 €		1 084 658,73 €	1 800,00 €	1 385 109,83
2028	38 191,54 €				38 191,54
2031					
2035					
	REMBOUR ZONES	SEMENTS DU C	APITAL	1	
ANNEE	INDUSTRIELLES SUIPPES	TRANSPORTS SCOLAIRES	ASSAINISSEMENT	EAU AFFERMEE	TOTAL
2014	29 585,59 €	4 813,26 €	245 046,20 €	8 809,26 €	288 254,31 €
2015	29 026,07 €	5 002,24 €	239 364,88 €	8 809,31 €	282 202,50
2016	24 724,55 €	5 198,67 €	187 940,34 €	8 683,37 €	226 546,93
2017	25 636,88 €	5 402,79 €	173 748,06 €	1 800,00 €	206 587,73
2018	26 582,88 €	5 615,01 €	104 597,80 €	1 800,00 €	138 595,69
2019	27 563,77 €		114 634,47 €	1 800,00 €	143 998,24
2020	28 580,88 €		112 366,08 €	1 800,00 €	142 746,96
2028	38 191,54 €				38 191,54
2031					
2035			20 588,40 €		20 588,40 €
ANNEE	ZONES INDUSTRIELLES SUIPPES	INTERETS TRANSPORTS SCOLAIRES	ASSAINISSEMENT	EAU AFFERMEE	TOTAL
2014	17 422,52 €	938,14 €	59 717,53 €		78 078,19 €
2015	15 361,73 €	749,16 €	53 378,17 €		69 489,06 \$
2016	14 340,05 €	552,73 €	46 877,12 €		61 769,90
2017	13 427,72 €	348,61 €	42 355,64 €		56 131,97
2018	12 481,72 €	136,39 €	38 600,20 €		51 218,31
2019	11 500,83 €		35 077,34 €		46 578,17
2020	10 483,72 €		31 538,37 €		42 022,09 €
2028	873,06 €				873,06 €
2031	5.0,00				0/3,00 \
2035			787,20 €		787,20 €
		ANNUITES	,		
ANNEE	ZONES INDUSTRIELLES SUIPPES	TRANSPORTS SCOLAIRES	ASSAINISSEMENT	EAU AFFERMEE	TOTAL
2014	47 008,11 €	5 751,40 €	304 763,73 €	8 809,26 €	366 332,50 €
2015	44 387,50 €	5 751,40 €	294 295,03 €	8 809,31 €	353 243,24
2016	39 064,60 €	5 751,40 €	234 817,46 €	8 683,37 €	288 316,83
2017	39 064,60 €	5 751,40 €	216 103,70 €	1 800,00 €	262 719,70
	39 064,60 €	5 751,40 €	143 198,00 €	1 800,00 €	189 814,00
2018				1 800,00 €	190 576,41
	39 064,60 €		149 /11.81 F	1 000.00 €	
2019	39 064,60 € 39 064,60 €		149 711,81 € 143 904.45 €	1 800,00 €	
2019 2020	39 064,60 €		143 904,45 €		
2019					184 769,05 €

II - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Un avenant au contrat DSP conclu avec Veolia a permis de mettre en place une co-maitrise d'ouvrage de l'actuel contrat de Délégation de Service Public en scindant les deux territoires et donc les recettes et dépenses de chacun.

Le résultat de l'exercice 2018 est globalement de 739 000 €. Il permet de financer les prochains investissements sans réaliser d'emprunt.

Le budget 2018 a dégagé environ 83 000 € de capacité d'autofinancement brute. L'orientation 2019 prévoit une CAF de 69 000 € soit une baisse de 15 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement 2018 s'élèvent à 114 000 € soit une augmentation de 16,76 % par rapport à 2017. La prévision 2019 est de 105 000 € dont les produits de la vente d'eau pour un volume prévisionnel de 283 000 m³.

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement 2018, elles s'élèvent à 32 000 € soit une augmentation de 32,34 % par rapport à 2017. Elle s'explique par la réalisation de l'étude de DSP et la reprise des marchés de vidange. La projection 2019 prévoit une légère augmentation de 35 000 € dont les études de captage pour le passage caméra (10 000 €) à prévoir tous les 5 à 10 ans.

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2018 sur ce budget. Ce budget ne comporte qu'une avance remboursable accordée par l'AESN pour un montant de capital restant dû de 3 600 € au 1^{er} janvier 2019.

Le schéma de rationalisation lancé en 2016 permettra d'identifier les captages prioritaires et de planifier un programme de travaux pluriannuels tels que les travaux de création d'unité de traitement ou travaux d'interconnexion entre différents sites. Cette étude représente une dépense de 150 000 € financée à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le montant des dépenses d'investissement 2019 est de 907 000 € auxquels s'ajoutent les restes à réaliser de 45 000 €. Les principales opérations d'investissement envisagées concernent la finalisation du schéma de rationalisation. 837 000 € pourront être consacrés aux programmes de travaux futurs.

À condition d'être programmé au budget principal, 30 000 € pourront être inscrits en dépenses et en recettes pour des extensions de réseaux à Somme-Suippe et de Cuperly.

Parmi les projets susceptibles d'être financés en investissement en 2019, figurent l'acquisition d'un analyseur de chlore (5 000 €), l'étude sur l'opération de 132 ème (20 000 €)

Le montant des recettes d'investissement n'est pas finalisé. Chaque opération d'investissement doit faire l'objet d'une demande de subvention, notamment auprès de l'agence de l'Eau Seine Normandie. Ces subventions permettront de réduire d'autant le montant de l'emprunt.

	RAR 2018	Proposition BP 2018	Crédit 2018
Schéma de rationalisation	30 000 €		30 000 €

Études 132		20 000 €	20 000 €
Analyseur de chlore		5 000 €	5 000 €
Analyse ARS – essai de captage	10 000 €		10 000 €
Réseau adduction eau (TAM à mettre ^pour les communes)	5 000 €	45 000 €	50 000 €
Provision travaux		837 000 €	837 000 €
Total	45 000 €	907 000 €	952 000 €

BU	BUDGET EAU AFFERMEE DE LA REGION DE SUIPPES EN K€								
Résultat global reporté	CA 2017		BP 2	BP 2018		CA 2018		BP 2019	
resultat global reporte		853		758		758		739	
Dépenses de fonctionnement	-213		-41		-32		-36		
Recettes de fonctionnement	99	-114	98	57	115	83	105	69	
Intérêt de la dette									
Remboursement du capital	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	
Dépenses investissement	-16	26	-823	-813	-114	-100	-907	-761	
Recettes investissement	42	20	10	-013	14	-100	146	-701	
Restes à realiser - D				0			-45		
Restes à realiser - R				O					
Nouveaux investissements - D									
Nouveaux investissements - R									
Nouvel emprunt									
Résultat de l'exercice	-90		-758		-19		-739		
Fonds de roulement	-5								
Resultat		758		0		739		0	

III - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

L'exercice 2018 représente un résultat global positif de 347 000. Si une grande partie des subventions concernant les travaux des rues Leclerc et Buirette Gaulard a été versée en 2017, le DGD a été finalisé courant 2018, le solde du complément de la subvention sera versé en 2019.

Le budget 2018 a dégagé environ 258 000 € de capacité d'autofinancement brute. L'orientation 2019 prévoit une CAF de 274 000 € soit une augmentation de 16 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement 2018 s'élèvent à 437 000 € soit une augmentation de 16,28 % par rapport à 2017. La prévision 2019 est de 450 000 €.

Les recettes de la redevance assainissement en légère baisse sont estimées pour 2019 à 260 000 € pour le collectif et à 93 000 € pour le non collectif.

Les recettes des contrôles ANC sont fixées à 38 000 €. Les raccordements et redevances travaux ANC viennent compléter les recettes à hauteur de 35 000 €.

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement 2018 hors intérêts de la dette, elles s'élèvent à 141 000 €, elles ont augmenté de 60,87% par rapport à 2017 suite à la réalisation de l'étude de DSP et la reprise des marchés de vidange en 2018. La projection 2019 prévoit une stabilité de 140 000 €.

Les principales dépenses de fonctionnement envisagées en 2019 concernent les vidanges ANC (70 000 ϵ), le remplacement des matériels pompe ANC existants (10 000 ϵ), les analyses piézométrie de la STEP (5 000 ϵ) et la rémunération des agents. Il faut y ajouter les intérêts de la dette (35 000 ϵ).

Au niveau de l'endettement, le capital restant dû passe de 1 409 000 € en 2018 à 1 311 000 € en 2019. Les annuités passent de 151 000 € à 149 000 € à partir de cette année. Cet écart est dû à la réalisation de l'avance remboursable de la réhabilitation de la rue Général Leclerc accordé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie de 15 000 €.

En 2018, ont été dépensés en investissement les diagnostics de réseau de Sommepy Tahure et quelques travaux de branchement aux réseaux collectifs pour 30 000 \in L'orientation 2019 prévoit 665 000 \in des travaux (voir tableau ci-dessous).

Le montant des recettes d'investissement n'est pas finalisé. Chaque opération d'investissement doit faire l'objet d'une demande de subvention, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Ces subventions permettront de réduire d'autant le montant de l'emprunt.

	RAR	Proposition	Crédit 2019
	2018	BP 2019	
Zonage assainissement		5 000 €	5 000 €
Réhabilitation ANC		10 000 €	10 000 €
Diagnostic réseau Sommepy	5 000 €		5 000 €
Provision travaux lagunage Sommepy		400 000 €	400 000 €
Diagnostic réseau et Step		70 000 €	70 000 €
Réseaux assainissement avenue de la Gare		80 000 €	80 000 €
Branchement et raccordement EU	5 000 €	20 000 €	25 000 €
Travaux assainissement rues de JB Martin (sous réserve inscription BP)			
Travaux assainissement rues de la Libération (sous réserve inscription BP)		40 000 €	40 000 €
Total	10 000 €	665 000 €	675 000 €

BUDGE	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SUIPPES EN K€								
Résultat global reporté	CA 2017		BP 2	BP 2018		CA 2018		BP 2019	
Nesulai global reporte		-109		180		180		347	
Dépenses de fonctionnement	-88		-193		-140		-141		
Recettes de fonctionnement	376	246	418	186	437	258	450	274	
Intérêt de la dette	-42		-39		-39		-35		
Remboursement du capital	-174	-174	-113	-113	-113	-113	-115	-115	
Dépenses investissement	-92	88	-367	-316	-30	7	-665	-644	
Recettes investissement	180	00	21	-310	37	,	21	-044	
Restes à realiser - D							-10	-10	
Restes à realiser - R								-10	
Nouveaux investissements - D									
Nouveaux investissements - R									
Nouvel emprunt	129	129	93	93	15	15	148	148	
Résultat de l'exercice	289		-180		167		-347		
Fonds de roulement									
Resultat		180		0		347		0	

IV - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

L'exercice 2018 présente un résultat positif de 151 000 €.

Le budget 2018 a dégagé environ 44 000 € de capacité d'autofinancement brute hors emprunt. L'orientation 2019 prévoit une CAF de 39 000 € soit une diminution de de 12,82 %.

Les recettes réelles de fonctionnement 2018 s'élèvent à 99 000 € soit une diminution de 6,45 % par rapport à 2017. La prévision 2019 est de 102 000 €.

Les recettes de fonctionnement intègrent les loyers des bâtiments dont la Communauté de Communes de la Région de Suippes est propriétaire.

Un bail a été signé en 2017 avec une entreprise de ferronnerie (Winoh) pour la cellule n° 10, et est entrée en vigueur, le 1er mars 2018.

Le montant total des loyers pour l'ensemble des bâtiments de la zone est de 89 000 € en 2018. Il est estimé à 88 000 € pour 2019.

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement 2018 hors intérêts de la dette s'élèvent à 43 000 ϵ , elles ont augmenté de 4,78% par rapport à 2017. La projection 2019 prévoit une stabilité de 40 000 ϵ

Les principales dépenses de fonctionnement envisagées en 2019 concernent l'entretien des bâtiments artisanaux à Suippes et Somme Suippe (10 000 ϵ) et études permettant la faisabilité du projet voie Chalons sont également prévues (5 000 ϵ).

Un emprunt de 450 000 € a été contracté en 2013 pour financer la construction du village artisanal. Le montant du capital restant dû pour ce budget au 1^{er} janvier 2019 est de 326 2015 €. (Annuité 2019 de 39 000 €).

Les travaux d'investissement réalisés en 2018 d'un montant de 12 180 € comprennent :

- Travaux de plomberie, plafonds et fenêtres de Marina Siège pour 5 917 €.
- Rénovation toiture bâtiment 6 265 €.

102 000 € sont inscrits en reste à réaliser pour la rénovation de toiture. Un réajustement de 94 000 €

a été inscrit pour cette opération en 2019.

54 000 € de crédits sont inscrits pour des opérations nouvelles en 2019. Cette somme permettra de réaliser des travaux urgents.

Ces travaux de toiture seront financés :

- Pour partie par un autofinancement
- Pour partie par la souscription d'un emprunt de 50 000 €.

	RAR 2018	Proposition BP 2019	Crédit 2019
Rénovation toiture	102 000 €	94 000 €	196 000 €
Travaux bâtiments existant		5 000 €	5 000 €
Provisions travaux		49 000 €	49 000 €
Total	102 000 €	250 000 €	352 000 €

BUDGET ZAE DE LA REGION DE SUIPPES EN K€									
Résultat global reporté		CA 2017		BP 2018		CA 2018		BP 2019	
resultat global reporte		156		151		151		151	
Dépenses de fonctionnement	-41		-55		-43		-51		
Recettes de fonctionnement	93	39	241	174	99	44	102	39	
Intérêt de la dette	-13		-12		-12		-12		
Remboursement du capital	-26	-26	-27	-27	-27	-27	-30	-30	
Dépenses investissement	-18	-18	-293	-293	-12	-12	-149	-109	
Recettes investissement		-10		-293		-12	40	-109	
Restes à realiser - D				0			-102	-102	
Restes à realiser - R				0				-102	
Nouveaux investissements - D									
Nouveaux investissements - R									
Nouvel emprunt							50	50	
Résultat de l'exercice	-5		-151		5		-152		
Fonds de roulement									
Resultat		151		0		156		-1	

V - BUDGET ANNEXE REGIE TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Budget finance les transports scolaires ainsi que les transports vers les équipements tels que piscine, médiathèque, centre d'interprétation, gymnase.

La section de fonctionnement s'inscrit dans la continuité des exercices précédents :

- Pour les dépenses de fonctionnement (128 000 €): entretien du bus, carburant, frais de personnel, prestations de service pour les déplacements réalisés par des sociétés de transport.
- Pour les recettes de fonctionnement (124 000 €): participation des communes pour le transport périscolaire, Subvention du Département, subvention d'équilibre du budget principal.

Les dépenses et recettes ont été respectivement de 134 000 € et 147 000 € pour l'exercice 2018.

La subvention d'équilibre du budget général était de 80 000 € en 2018. Elle est prévue à hauteur de 65 000 € en 2019, mais sera ajustée en fonction des dépenses réelles de l'exercice.

De nombreuses réparations ont été nécessaires en 2018 afin d'assurer le fonctionnement du véhicule vieillissant. Le coût de réparation commence à peser sur le budget

Étant donné que l'emprunt a été totalement remboursé en 2018 et que le car est complètement amorti, la question est de savoir s'il ne serait pas judicieux de prévoir l'acquisition d'un nouveau car dans un ou deux ans.

Le budget comporte une provision en investissement pour le remplacement du matériel. Actuellement 108 000 € sont disponibles pour investir dans un nouveau matériel.

BUDGET REGIE TRANSPORTS									
Résultat global reporté	CA	2017	BP 2	BP 2018		CA 2018		BP 2019	
resultat global reporte		100		105		105		112	
Dépenses de fonctionnement	-104		-142		-134		-128		
Recettes de fonctionnement	115	11	151	9	147	13	124	-4	
Intérêt de la dette									
Remboursement du capital	-6	-6	-6	-6	-6	-6			
Dépenses investissement			-108	-108		0	-108	-108	
Recettes investissement				-100		•		-100	
Restes à realiser - D				0		0		0	
Restes à realiser - R				Ū		U		Ü	
Nouveaux investissements - D									
Nouveaux investissements - R									
Nouvel emprunt									
Résultat de l'exercice	5		-105		7		-112		
Fonds de roulement									
Resultat		105		0		112		0	

Considérant que le Président atteste que les orientations budgétaires 2019 ont été présentées et ont fait l'objet d'un débat en séance publique du 14 Mars 2019.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

OUÏ l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE le Débat d'Orientation Budgétaire Des Budgets Annexes

2019/07 - Remise de pénalités

Dans le cadre du marché de reconstruction de l'école primaire Jules Ferry à Suippes, l'entreprise ZUCCARI CONRAUX, titulaire du lot menuiseries extérieures, a pris du retard lors de son intervention. À cet effet, une pénalité provisoire d'un montant de 2 000 € lui a été appliquée. Lors de l'avancement des travaux, des négociations ont été menées afin d'annuler cette pénalité en prenant en compte le contexte et les aléas lors des interventions des uns et des autres. Il a été décidé lors de cette négociation d'annuler l'intégralité de cette pénalité.

Le cahier des charges administratives et particulières du marché ne prévoit pas systématiquement la restitution dudit « pénalité » après négociation.

Dans ce contexte, il est proposé aux conseillers communautaires de délibérer sur la remise de cette pénalité afin que le comptable public puisse prendre en charge l'ordonnancement de cette remise.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-21 et suivants, L.5214-23 et suivants, L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2, L.3321-1 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

OUÏ l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE la remise de la pénalité provisoire d'un montant de 2 000 € à l'entreprise ZUCCARI.

2019/08 - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour le marché de suivi 2019 de la qualité de l'eau des milieux récepteurs

Dans le cadre de sa compétence rivière, la Communauté de Communes effectue depuis 2004 un suivi de la qualité de l'eau des cours d'eau de son territoire. Pour rappel, les rivières présentes sont La Suippe et ses affluents La Py et l'Ain, La Tourbe, la Noblette et son affluent Le Marsenet. L'ensemble de ces cours d'eau prend sa source sur le territoire intercommunal.

Habituellement, il est réalisé 4 campagnes de mesures sur l'ensemble des cours d'eau, ce qui permet d'apprécier la qualité de l'eau des rivières à différentes périodes de l'année (nappe haute et nappe basse).

Afin de poursuivre ce suivi, la Communauté de Communes a passé un marché d'un an renouvelable 3 fois pour la réalisation de 2018 à 2021 du suivi de la qualité physico-chimique et biologique des milieux récepteurs du territoire.

Le suivi 2018 a été réalisé sur les rivières Tourbe, Py et Noblette.

Ce même suivi sera effectué sur 2 points de la rivière Suippe en 2019 afin d'évaluer l'impact de la mise aux normes de la station d'épuration de Suippes et des récents travaux de rétablissement de la continuité écologique sur les ouvrages communaux de Jonchery sur Suippe et Saint Hilaire le Grand.

L'état physico-chimique et biologique de la Suippe observé en 2019 servira par ailleurs d'état des lieux préalable aux travaux de restauration et d'entretien prévus dans le Plan Pluriannuel de Gestion (2019 – 2023) de la Suippe et l'Ain.

Suivra en 2020 à nouveau un suivi sur les rivières La Tourbe, La Py et la Noblette puis en 2021 également un nouveau suivi sur La Suippe.

Le montant estimatif annuel de ces études s'élève à 6 000 € TTC

L'Agence de l'Eau Seine Normandie subventionne à hauteur de 80 % le coût de l'étude, soit un montant de 4 800 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUÏ l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie d'un montant de 4 800 € TTC pour le suivi 2019.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

2019/09 - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA REGION POUR LA REALISATION DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE REGIONALE DE TRES HAUT DEBIT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Région Grand Est met en œuvre un réseau d'initiative publique (RIP) et en est, à ce titre le porteur et l'autorité délégante du contrat de délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation du Très Haut Débit (THD) sur le territoire de 7 départements du Grand Est (à l'exception des communes situées en zones d'investissement sur fonds propres des opérateurs). Ce contrat a été signé le 25 juillet 2017 et notifié le 4 août 2017 pour une durée de trente-cinq ans à la société LOSANGE.

Ce RIP THD est également dénommé LOSANGE.

À ce titre la Région Grand Est assure le préfinancement de la subvention publique attendue par le concessionnaire (222,31 M€) et met en œuvre le recouvrement de la contribution des différents partenaires publics au projet [Union Européenne (FEDER Champagne-Ardenne et Lorraine 2014-2020), État (Pan France Très Haut Débit), Départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges, établissements publics de coopération intercommunale et/ou communes sur le périmètre du projet (selon compétence).

Une convention fixant les modalités de la participation financière de la Communauté de Communes de la Région de Suippes aux dépenses d'investissement relatives à la mise en œuvre du Très Haut Débit, en application de sa prise de compétence « aménagement numérique» doit être approuvée par délibération. (Jointe en annexe)

Il vous est proposé de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES,

VU les dispositions, au titre de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUÏ l'exposé qui précède

APPROUVE le projet de convention joint en annexe à signer avec la Région Grand Est. **AUTORISE** M. le Président à signer la convention et tous documents nécessaires à son application.

II - QUESTIONS DIVERSES:

François MAINSANT fait un bilan sur l'avancée des travaux de l'unité Alzheimer de la Résidence Pierre Simon

- Il informe que l'appel d'offres est terminé sauf pour le lot «ascenseur», précisant que cela permettra à la RPS d'être dotée de 2 ascenseurs neufs.
- Il explique que le montant prévisionnel des travaux est revu à la hausse en raison de la législation qui impose des normes sanitaires élevées. Donnant pour exemple, un circuit d'eau chaude doit être permanent, ce qui implique un surcoût de 40 000 €.
- Il est indispensable de disposer des meilleurs matériaux et agencement afin d'accueillir dans de bonnes conditions des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer.
- Indique que les travaux commenceront au mois d'avril.

La CIP souhaite rénover la rue des Victimes de la Guerre (Etablissement Colmart) jusqu'à la rue de la Libération (anciennement garage Renault).

Il est précisé, que cette intervention se fera après que la Communauté de Communes de la Région de Suippes ait réalisé les travaux de voiries avenue de Gare afin de n'occasionner aucune gêne dans la déviation qui sera mise en place.

Madame PERSON souhaite savoir quand auront lieu les travaux sur la toiture de l'église de Saint Hilaire le Grand ?

Le Président demande si le conseil municipal de Bussy le Château est au complet ? Jean-Luc GALICHET lui confirme qu'il l'est.

Le Président le félicite pour son élection en tant que maire de la commune de Bussy le Château.

Agnès PERSON informe que la commune de Saint Hilaire le Grand dispose d'un site internet et elle invite l'assemblée à se connecter à l'adresse suivante : www.saint-hilairelegrand51.weebly.com

L'Assemblée n'ayant plus de question, Monsieur le Président lève la séance à 22h35.

Fait à Suippes, le 14 mars 2019

